

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2021

---

RECONNAISSANCE ET RÉPARATION DES PRÉJUDICES SUBIS PAR LES HARKIS - (N°  
4631)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° DN37

présenté par  
Mme Mirallès, rapporteure

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 1, après le mot :

« conditions »,

insérer les mots :

« d'accueil et ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.